



SC TRACE

TRAÇABILITÉ SYSTÉMATISÉE ET HARMONISÉE DES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES ET DES SEMENCES TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT GRÂCE À LA LECTURE OPTIQUE

1. LE PROJET EN BREF

Lancé en 2011 à l'initiative des professionnels de la filière, ce projet vise à **optimiser la traçabilité des produits phytosanitaires grâce à la lecture optique**. Toute la filière s'est organisée de manière volontariste pour mettre en place une traçabilité harmonisée et cohérente grâce à l'utilisation de supports comportant toutes les informations nécessaires.

L'application de ces règles SC TRACE permet de **répondre aux exigences de la Loi d'Avenir vis-à-vis de la traçabilité des produits phytosanitaires**.



SC TRACE

2. LES OBJECTIFS ?

Mettre en œuvre une traçabilité opérationnelle du numéro de lot et de la date de fabrication, du fabricant jusqu'à l'utilisateur, et applicable sur les unités logistiques et les emballages unitaires pour :

1

Optimiser la traçabilité logistique des produits de protection des plantes (PPP) et des semences

2

Fluidifier les échanges de données de traçabilité entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement agricole

3

Répondre aux obligations en termes de traçabilité des numéros de lots et dates de fabrication : inscription obligatoire de ces éléments dans le registre des ventes des distributeurs exigés dans la Loi d'Avenir Agricole.

4

Lutter contre la contrefaçon

5

Améliorer la gestion des stocks

6

Améliorer la productivité dans les filières

3. LA TRAÇABILITÉ AVEC SC TRACE : UN STANDARD POUR TOUS

Le principe est le suivant : **un standard a été défini pour l'ensemble des acteurs** des filières d'approvisionnement en produits phytosanitaires et semences. Ce standard est adopté et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs.

Ce standard pour la traçabilité est composé :

- D'un standard pour le suivi des flux physiques : **le code à lecture optique 2D Datamatrix**
- D'un standard pour les flux d'informations associés aux flux physiques : **Le message EDIFACT Bon de livraison logistique (DESADV Logistique)**

Avantages de cette traçabilité harmonisée et cohérente pour l'ensemble des acteurs d'une communauté :

- + La lisibilité des informations : un support d'information unique et lisible par l'ensemble des acteurs
- + Compréhension unique de la traçabilité tout au long de la chaîne

TRAÇABILITÉ ET FLUX PHYSIQUE

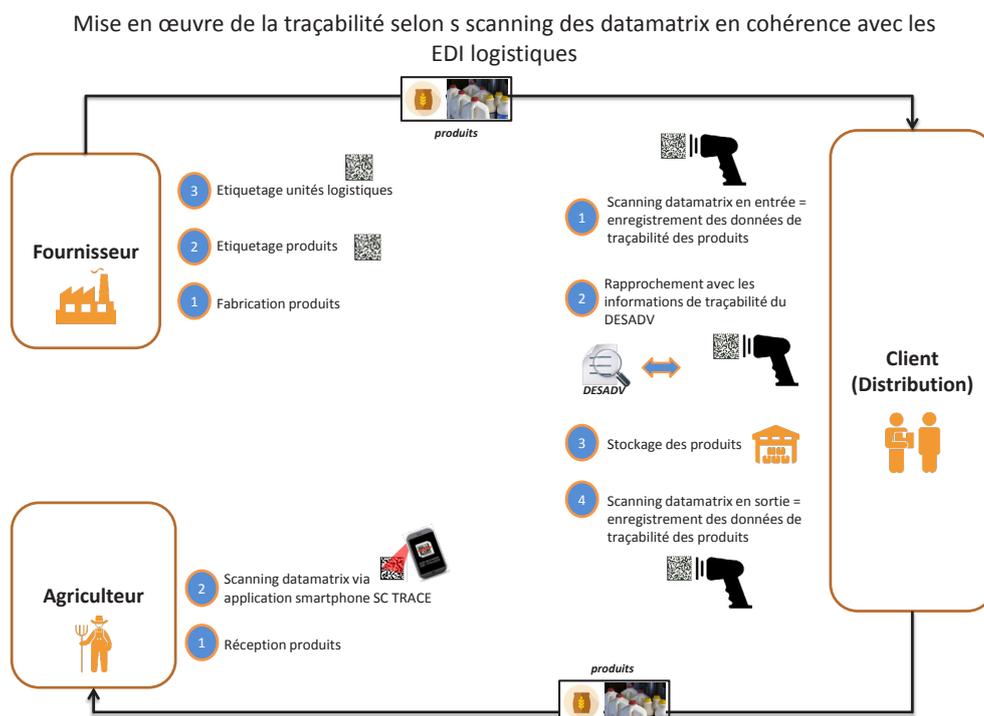
L'ensemble des produits et des unités logistiques doivent pouvoir être tracés grâce à un marquage homogène et standardisé :

- Le standard retenu pour le marquage des unités commerciales et logistiques est le code 2D Datamatrix



- L'identifiant unique des unités logistiques est le Serial Shipping Container Code (SSCC)

Grâce à ce marquage, les produits et toutes les unités commerciales et logistiques sont suivis par les acteurs tout au long de la chaîne grâce à du matériel de scanning adapté au besoin de chaque type d'utilisateur (scanner, smartphone, etc.). Le scanning permet aux opérateurs de récupérer les informations de traçabilité automatiquement dans leur système d'information.



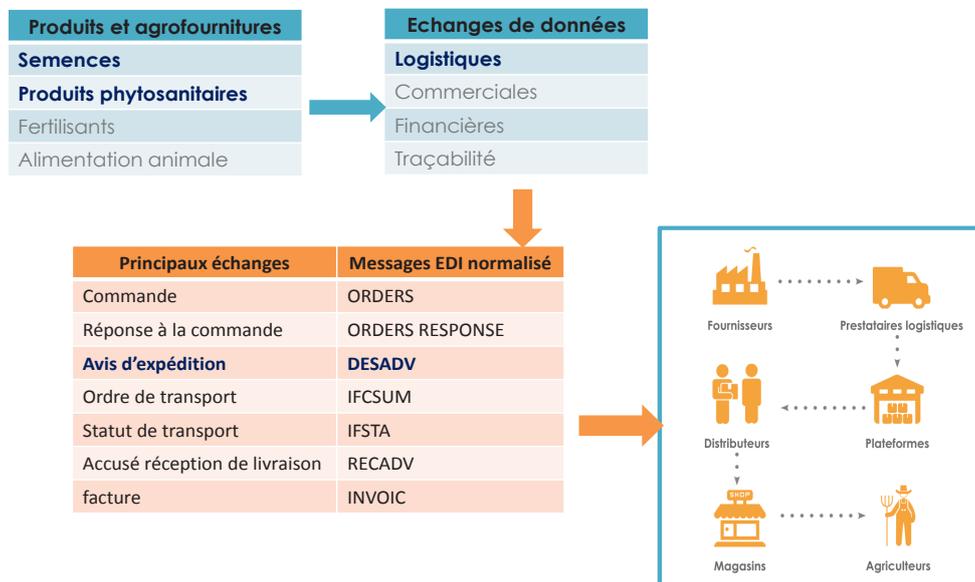
TRAÇABILITÉ ET FLUX D'INFORMATION

Entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement agricole, les flux d'information sont véhiculés par des messages EDIFACT normalisés et maintenus au sein d'Agro EDI Europe. Il existe de nombreux messages pour les informations commerciales, financières et logistiques.

La transmission d'informations liée aux flux physiques de marchandises doit permettre à chaque acteur de gérer et transmettre les informations de traçabilité à l'étape suivante et de pouvoir renvoyer les informations à l'étape précédente en cas de besoin.

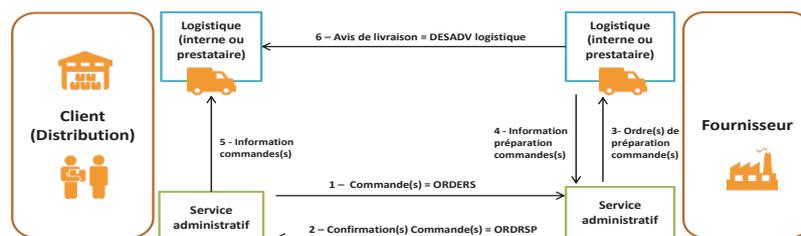
La transmission des données se fait via le message EDIFACT DESADV (Avis d'expédition) logistique publié par Agro EDI Europe.

La supply chain agricole



Chaque maillon de la chaîne est susceptible d'envoyer un DESADV

Mise en œuvre du DESADV logistique (SC TRACE) en cohérence avec les autres flux EDI entre un distributeur et un fournisseur



Le détail du message DESADV Logistique est décrit dans le guide utilisateur SC TRACE partie 2 mis à disposition des adhérents d'Agro EDI Europe.

4. LA FILIÈRE EN ACTION

Un comité de suivi interprofessionnel constitué de l'AFA, Coop de France, la FNA, IBMA France et de l'UIPP, animé par Agro EDI Europe a été mis en place dès mars 2015. Il s'appuie sur les travaux réalisés par SC TRACE pour le suivi de l'avancement de la mise en œuvre de la traçabilité des produits phytosanitaires et semences dans les différents secteurs d'activités de la chaîne d'approvisionnement agricole (Fournisseur, Coopératives, Négoces agricoles).

Le comité de suivi est également en charge des relations avec le Ministère de l'Agriculture et la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

Un comité de pilotage (COPIL), composé des membres historiques du projet, assure la gouvernance du projet.

5. AGRO EDI EUROPE DANS TOUT ÇA ?

A la demande de ses adhérents et des professionnels à l'initiative du projet, Agro EDI Europe assure la gestion et le maintien des travaux SC TRACE en lien avec les opérateurs concernés et les pouvoirs publics ainsi que l'animation des Comités (suivi et pilotage) et de la commission technique.

6. LES OUTILS DISPONIBLES

Un guide de mise en œuvre de la traçabilité logistique dans la chaîne d'approvisionnement agricole

Ce guide se présente sous la forme de 3 documents distincts :

- Partie I : Présentation générale – Grands principes de la traçabilité logistique dans la Supply Chain Agricole
- Partie II : Guide d'implémentation du message EDIFACT DESADV « Avis de livraison »
- Partie III : Administration de projet : bonnes pratiques et étapes de mise en œuvre

Il a pour vocation d'aider les entreprises à mettre en œuvre une traçabilité logistique complète dans les secteurs des produits phytosanitaires et des semences en regroupant :

- Les principes d'identification et de codification reconnus par la profession (standards CRISTAL)
- Les recommandations d'étiquetage (2D datamatrix)
- Le guide d'implémentation du message AEE EDIFACT DESADV logistique.
- Une administration de projet type
- Un cas concret d'utilisation (expérience pilote)

Ces documents mis à disposition exclusivement des membres d'Agro EDI Europe sur demande ou sur le site web de l'association dans l'espace adhérents.



Une application Smartphone

Une application smartphone « SC TRACE » est mise à disposition gratuitement (AppleStore, Android et bientôt windows phone) pour scanner les code 2D Datamatrix et récupérer les informations sur la traçabilité des produits scannés par mail.

TRAPHYTO



Traphyto Autoévaluation



Connexion

Email :

Mot de passe :

Aide

[Manuel utilisateur](#)

A propos de Traphyto - Autoévaluation

TRAPHYTO est un outil d'auto-évaluation qui a pour objectif de permettre à tout acteur quel que soit son rôle dans la chaîne d'approvisionnement de vérifier qu'il respecte les recommandations édictées par SC-TRACE.

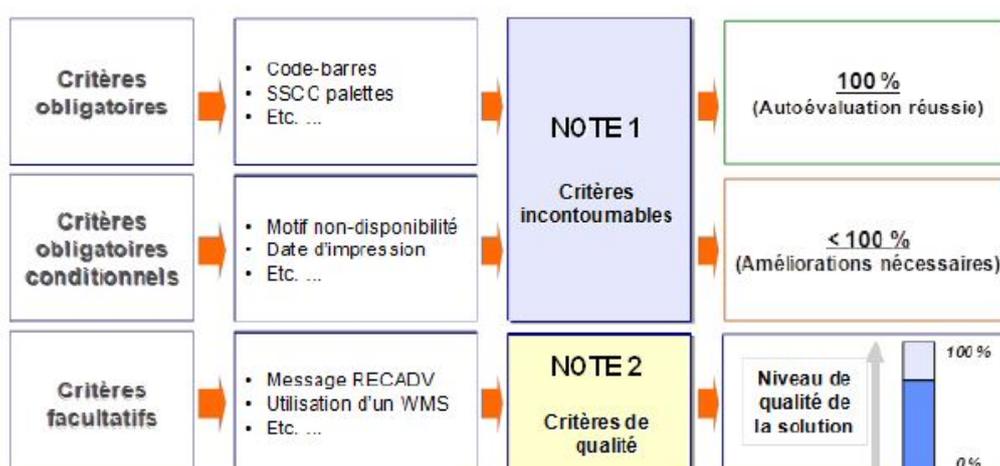
Modalités d'utilisation :

- L'autoévaluation donne lieu à une inscription « a minima » d'un profil sur le site – un login / mot de passe vous sera communiqué dès l'envoi du formulaire d'inscription (Nouvel utilisateur)
- L'autoévaluation est basée sur trois types de critères :
 - Les critères « obligatoires » : dispositions que l'acteur doit impérativement respecter
 - Les critères « obligatoires conditionnels » : dispositions que l'acteur doit impérativement respecter lorsqu'il se trouve dans une configuration appropriée (par exemple, un motif si une donnée est manquante ou une date pour l'impression des codes 2D Datamatrix lorsque celle-ci n'est pas disponible)
 - Les critères « facultatifs » qui ne sont imposés ni par la réglementation ni par les recommandations SC TRACE mais qui sont représentatifs de la qualité des dispositions mises en œuvre par l'acteur
- Comme l'indique le schéma ci-dessous, ces critères permettent d'évaluer la qualité de la traçabilité de l'acteur au travers de deux notes :
 - NOTE 1 devant être positionnée à 100 %
 - NOTE 2 variant de 0 à 100 %

TRAPHYTO est un outil d'auto-évaluation qui a pour objectif de permettre à tout acteur quel que soit son rôle dans la chaîne d'approvisionnement de vérifier qu'il respecte les recommandations édictées par SC-TRACE.

L'autoévaluation est basée sur trois types de critères :

- Les critères « obligatoires » : dispositions que l'acteur doit impérativement respecter
- Les critères « obligatoires conditionnels » : dispositions que l'acteur doit impérativement respecter lorsqu'il se trouve dans une configuration appropriée
- Les critères « facultatifs » qui ne sont imposés ni par la réglementation ni par les recommandations SC TRACE mais qui sont représentatifs de la qualité des dispositions mises en œuvre par l'acteur



Formation SC TRACE la traçabilité de A à Z

Agro EDI Europe organise des formations sur la traçabilité de A à Z dans le cadre du projet SC TRACE sur une journée en inter ou intra entreprises.

L'objectif de cette formation est de permettre aux responsables de coopératives et distributeurs de produits phytosanitaires et semences de maîtriser l'ensemble des aspects d'un projet de mise en place des recommandations SC TRACE.



SC TRACE

La traçabilité de A à Z

La traçabilité est au cœur de toute activité économique. Elle trouve sa justification dans des règlements nationaux ou européens, les impératifs sanitaires ou les attentes toujours plus fortes des consommateurs.
Autrefois vue comme un avantage concurrentiel, elle est devenue une nécessité. Précédemment appliquée localement au sein des entreprises, elle couvre désormais

l'intégralité de la supply chain. Tous les secteurs d'activité sont concernés et en tout premier lieu celui de l'agroalimentaire et les circuits qui lui sont connexes.
La traçabilité est à la fois un projet de filière axé sur la collaboration entre acteurs et un projet d'entreprise visant à passer d'une traçabilité interne à une traçabilité externe.
SC TRACE est le projet fondateur en matière de traçabilité pour la filière agricole.

OBJECTIFS
Permettre aux responsables de coopératives et distributeurs de produits phytosanitaires et de semences de maîtriser l'ensemble des aspects d'un projet de mise en place des recommandations SC TRACE.

PUBLIC CONCERNE
Tous types d'acteurs (informaticiens, logisticiens, responsables qualité, commerciaux, etc.)

DUREE
7 heures (9h30 à 16h30)

DATE
Mardi 7 Février 2017

LIEU DE FORMATION
11 rue de la Baume 75008 PARIS

TARIFS DE FORMATION
Par personne : adhérents 500 € HT
(non-adhérents 900 € HT).

CONVENTION DE FORMATION
Agro EDI Europe enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n°11 75 54572 75 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle d'Île-de-France.

INFORMATIONS
Agro EDI Europe
11, rue de la Baume 75008 Paris – Tél : 04 72 69 91 92
aee@agroedieurope.fr

CONTENU

- Introduction
 - Les bases de la traçabilité
 - Historique
 - Définitions
 - Les types de traçabilité
 - Les enjeux de la traçabilité
- SC TRACE
 - Les objectifs du projet
 - La loi d'avenir
 - Les objets de la traçabilité (unités consommateur, de regroupement, logistique)
 - Codification des unités
 - Les codes-barres (GS1 128 et Datamatrix) : formats et contenus
 - L'EDI (DESADV Logistique Agro EDI Europe)
 - Principes
 - Mise en œuvre
 - Les processus (impacts opérationnels et systèmes d'information)
 - Les réceptions
 - Les expéditions
 - Les retours
 - La traçabilité externe SC TRACE :
 - L'approche fournisseurs
 - L'approche distributeurs
 - Impacts pour les producteurs
 - Les outils de gestion de la traçabilité
 - Démarche de mise en œuvre
- Conclusion



Les questions fréquentes

Un document regroupant les questions fréquentes sur le projet SC TRACE est mis à disposition des adhérents de l'association sur demande ou dans l'espace membre du site web www.agroedieurope.fr



QUESTIONS FREQUENTES

1 ORGANISATION DU PROJET SC TRACE

Animation : AGRO EDI EUROPE

Contacts : Bruno PREPIN (bpresin@agroedieurope.fr) / Gaëlle CHERUY POTTIAU (gcheruy@agroedieurope.fr)

Comité de pilotage

Missions

Le COPIL SC TRACE assure la gouvernance du projet et :

- Définit la liste des membres du COPIL
- Définit la stratégie du projet SC TRACE
- Est garant des standards (marquage et flux d'informations) définis
- Valide les évolutions
- Définit, valide la stratégie de communication

Fonctionnement :

- **Réunions (timing / logistique)**
 - COPIL tous les 2 mois
 - Ordre du jour sur proposition d'AEE et validé par les membres du COPIL
 - Diffusion du CR qu'aux membres du COPIL
- **Prise de décisions :** décisions en consensus, sinon vote aux 2/3 (1 voix par société ; AEE ne vote pas)
- **Participation aux instances**
 - CRISTAL (Crop Life International) – lien descendant et ascendant assuré par AEE
 - Comité de suivi – lien descendant et ascendant assuré par AEE
- **Retour d'information sur les sollicitations externes (actions, rencontres, ...) des membres du COPIL SC Trace et des permanents AEE**
 - Informations remontées au COPIL SC TRACE (point systématique de l'ordre du jour du COPIL)
- **Intégration systématique à l'ordre du jour des questions soulevées lors des différentes commissions (techniques, demat / messages, communications externes) avec validation si requise**

Membres

Les membres du COPIL SC TRACE sont les membres historiques du projet SC TRACE (groupe initial).

CONTACT: gaelle.cheruy@agroedieurope.fr

SITE: www.agroedieurope.fr